Mitry-Mory (77) : la cour d’assises délivre un mandat d’arrêt contre Mohammed H., accusé absent

12/06/2018 à 19h43

Mohammed H. devait être jugé pour violence volontaire ayant entraîné la mort sans intention de la donner devant la cour d’assises de Seine-et-Marne, à Melun. Il a été condamné à cinq ans de prison, dont un ferme. Il serait parti en Algérie, au chevet de la mère de sa femme. Quand il rentrera, il devra purger sa peine ou faire opposition au jugement.

Frédéric est mort à l’hôpital, le 30 mars 2012, une semaine après avoir reçu un simple coup de poing, dans un bar de Mitry-Mory. Ce mardi, l’homme à l’origine du drame ne s’est tout simplement pas présenté devant la cour d’assises de Seine-et-Marne, à Melun, qui devait le juger.

Lors de ses réquisitions, devant une salle vide, en l’absence de partie civile, l’avocate générale Dominique Laurens a rappelé que «*sans l’acharnement de la compagne de la victime, personne n’aurait jamais entendu parler de cette affaire*». **C’est qu’après avoir donné un coup de poing à Frédéric, l’accusé était rapidement parti du bar. «*Il a demandé à la serveuse, derrière le comptoir, de se taire. Ce qu’elle a fait, même lors d’une confrontation avec la compagne !*», s’est agacée la magistrate.** […]